



2015

GUIDE DES STAGES POUR LES ETUDIANTS DE L'UFAS





GUIDE DES STAGES POUR LES ETUDIANTS DE L'UFAS

Le présent guide, destiné aux étudiants de l'UFAS, répond à l'ensemble des questions relatives aux stages.

LA PREPARATION DU STAGE

Qu'est-ce qu'un stage ?

C'est une **période temporaire de mise en situation professionnelle** qui s'inscrit dans un cursus pédagogique. Il permet la mise en pratique de vos connaissances en milieu professionnel.

Pourquoi faire un stage ?

- ✓ Connaître le monde de l'entreprise et celui du milieu professionnel choisi.
- ✓ Affiner son projet professionnel.
- ✓ Mettre en pratique les apports théoriques de la formation.
- ✓ Développer des compétences professionnelles.
- ✓ Bâtir un réseau relationnel.
- ✓ Acquérir une première expérience.
- ✓ Bénéficier d'un tremplin vers l'emploi.

Dans quelle structure est-il possible de faire un stage ?

Dans tout type d'organisme de droit privé ou de droit public, entreprise, association, administration, collectivité territoriale, hôpital, O.N.G., établissement de santé, auto-entrepreneur, artisan, profession libérale...

Pour plus d'informations, s'adresser au service des stages ou à votre département (bureau de stage au niveau du département de votre faculté, ou le bureau de stage au bureau au niveau du rectorat « Relations extérieures au Rez de chaussée, vous pouvez aussi consulter la rubrique dédiée sur le site de l'université)

Quelles sont les conditions pour effectuer un stage ?





- ✓ **Le stage fait partie des études** et doit faire l'objet d'une convention de stage qui fixe les engagements respectifs du stagiaire, de l'UFAS et de l'organisme d'accueil.
- ✓ Il est obligatoirement réalisé en vue d'obtenir un diplôme ou une certification.
- ✓ Il doit être intégré dans un cursus de formation

Sur quels points devez-vous être vigilant ?

Un stage n'est pas un contrat de travail : vous ne devez pas remplacer un salarié, ni exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent.

En résumé, vous ne pouvez pas exercer une activité confiée habituellement à une personne recrutée avec un C.D.D. ou un C.D.I. ou une autre forme de contrat de travail.

Est-il possible d'effectuer des stages dans n'importe quel secteur ?

Non. Le stage, notamment le stage obligatoire, doit avoir un rapport avec le cursus suivi. Éventuellement, un stage facultatif peut permettre une expérience dans un domaine dont le rapport est plus indirect.

À partir de quand est-il possible de faire des stages ?

Dès que vous êtes inscrit dans une formation de l'enseignement supérieur et que vous bénéficiez du statut d'étudiant. Un stage ne peut se faire qu'avec l'accord de votre enseignant.

Que devez-vous vérifier en matière d'assurance ?

- ✓ **Les documents certifiant de votre couverture en matière d'assurance peuvent vous être demandés avant la signature de la convention de stage.**





- ✓ **Protection accident du travail et maladie professionnelle** : vous êtes couvert soit par votre établissement de formation, soit par votre organisme d'accueil.
- ✓ **Déplacements** : si un véhicule est mis à votre disposition, l'organisme d'accueil doit vérifier que la police d'assurance du véhicule couvre son utilisation par un stagiaire.

[Pouvez-vous faire un stage d'une durée supérieure à celle prévue dans le cadre de votre formation ?](#)

Oui, à condition de ne pas dépasser une durée totale de 6 mois, et d'être indemnisé à partir du 4^{ème} mois.

RECHERCHE DE STAGE

[Comment organiser votre recherche de stage ?](#)

- Mettez au clair votre **projet pédagogique**.
- Clarifiez les **objectifs du stage**, la durée et les dates.
- Constituez un **dossier de candidature** (avec CV et lettre de motivation).
- Ciblez les **organismes en rapport avec votre projet professionnel**.

[Comment optimiser vos recherches ?](#)

- ✓ Renseignez-vous auprès de **votre enseignant-référent** et des autres enseignants.
- ✓ Consultez le **service de stage de l'établissement** (offres de stage, liste d'organismes susceptibles d'offrir une expérience professionnelle en lien avec votre formation, conseils sur les stages effectuée par les anciens élèves).
- ✓ Consultez les **fiches stages** qui donnent quelques exemples de lieux de stage et de missions possibles.

[Où aller chercher les informations ?](#)

Au niveau du Bureau service des stages de l'UFAS1, au centre d'information pour l'emploi de l'UFAS1, au niveau des Clubs des étudiants de votre département.





[Comment postuler pour un stage ?](#)

Envoyez un **dossier de candidature** comprenant **CV et lettre de motivation** dans laquelle vous précisez ce que vous recherchez dans ce stage au service des stages de l'UFAS (Vice Rectorat des Relations Extérieures situé au Rez de Chaussée du Rectorat à El Baz), celui-ci tachera de les communiquer et les publier sur les espaces dédiés. Commencez vos recherches **6 mois avant la date prévue du stage**.

LA CONVENTION DE STAGE

[Qu'est-ce qu'une convention de stage ?](#)

La convention de stage est le **document contractuel déterminant du stage** qui fixe les engagements respectifs du stagiaire, de l'établissement d'enseignement et de l'organisme d'accueil.

Elle définit le cadre de réalisation du stage et doit rappeler les droits et obligations du stagiaire : tout ce qui relève de la mission et de l'organisation pratique du stage (horaires...), elle fait l'objet d'une concertation en amont de sa signature. Ce sont les dispositions de cette convention qui seront vérifiées en cas de problème.

[Quand faut-il commencer à remplir la convention de stage ?](#)

Dès que vous avez trouvé **un accord avec un tuteur dans l'organisme d'accueil** sur le sujet du stage.

Renseignements à fournir :

- coordonnées complètes de l'organisme d'accueil,
- coordonnées du tuteur de stage,
- mission et activités à mener durant le stage,
- thématique, dates et durée du stage.





Où trouver la convention de stage ?

L'UFAS par le biais de son service de stage doit vous fournir la convention de stage, éventuellement ce document est disponible aux prés des départements des facultés de l'UFAS1 et téléchargeable sur les différents sites web de l'UFAS1.

C'est aux concernés (étudiants de l'UFAS1) de faire viser et de renseigner la convention, notamment par l'organisme qui va l'accueillir.

La convention de stage est-elle obligatoire ?

Oui. Les stages doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention de stage conclue entre le stagiaire, l'entreprise d'accueil et UFAS.

Pouvez-vous débiter votre stage avant la signature de la convention ?

Non, la convention doit **obligatoirement** être signée avant le début du stage par le stagiaire, l'UFAS et l'organisme d'accueil. À défaut, vous ne seriez pas couvert en cas d'accident du travail.

Quel est le contenu d'une convention de stage ?

- Dates de début et de fin du stage.
- Durée hebdomadaire maximale de présence dans l'organisme d'accueil (éventuellement, présence la nuit, le vendredi ou un jour férié).
- Régime de protection sociale y compris protection en cas d'accident du travail.
- Conditions de délivrance de l'attestation de stage et modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme.
- Modalités de suspension et de résiliation du stage.
- Conditions d'autorisation d'absence.
- Éventuellement : un article sur la propriété intellectuelle et une clause de confidentialité.





DUREE DU STAGE

Règles de cumul des stages

Les stages ont une durée maximale de six mois consécutifs, sauf cursus spécifique requérant un stage d'une durée supérieure.

Tous les stagiaires bénéficient d'une protection contre le risque accidents du travail maladies professionnelles.

